

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit:** Lasure Naturelle à l'Huile

**Code du produit:** 700, 702, 703, 706, 707, 708, 710, 712, 727, 728, 729, 731, 732, 900, 903, 905, 906, 907 & nuances de couleurs mélangées

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### Emploi de la substance / de la préparation

Peinture

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Producteur/fournisseur:** Osmo Holz und Color GmbH & Co. KG  
Affhüppen Esch 12  
D-48231 Warendorf

##### Service chargé des renseignements:

Département sécurité de produit  
Tel.: +49 (0) 251 / 692 - 188  
Fax: +49 (0) 251 / 692 - 462  
e-mail: helmut.starp@osmo.de

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centrale d'appel de détresse de poison Berlin (24h): +49 (0) 30 / 30686 790  
Consultation en anglais et allemand.  
Tox Info Suisse Numéro d'urgence 24h/24: 145  
(de l'étranger : +41 44 251 51 51)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

##### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger

néant

##### Mention d'avertissement

néant

##### Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

#### Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 1)

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Indications complémentaires:** EUH208 Contient Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

Attention:

Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation).

Toujours porter un masque de protection pendant le ponçage.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	hydrocarbures aliphatiques, C10-C13 Asp. Tox. 1, H304, EUH066	25-50%
CAS: 55406-53-6 EINECS: 259-627-5 Numéro index: 616-212-00-7 Reg.nr.: 01-2119489924-20	Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle Acute Tox. 2, H330; STOT RE 1, H372; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥0,1- <0,25%

**SVHC** Non applicable.

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.  
La teneur en dioxyde de titane varie en fonction de la nuance de couleur.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

#### Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 2)

**Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après ingestion:** Rincer la bouche.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**      Migraine  
Etourdissement

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**      En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

##### **5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

dioxyde de carbone (CO2)  
Monoxyde de carbone (CO)  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

##### **5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Mesures habituelles pour les incendies chimiques.

**Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

#### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Porter un vêtement personnel de protection.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

#### Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 3)

**Pour les non-secouristes**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Pour les secouristes**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de****confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres****rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
**Stockage:**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de**
**stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

#### Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 4)

**Indications concernant le stockage commun:**

Pas nécessaire.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
 Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
 Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1 Paramètres de contrôle**
**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**
**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
 Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
 Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.  
 Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.  
 N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
 Demi-masque pour peintre avec raccord fileté rond EN 148-1 (filtre à vis) et filtre combiné A1 - P2 selon DIN EN 14387.  
 Utiliser un masque respiratoire autonome et à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme aux normes en vigueur, si l'évaluation du risque le requiert.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

#### Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 5)

<b>Protection des mains:</b>	Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
<b>Matériau des gants</b>	Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
<b>Temps de pénétration du matériau des gants</b>	Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
<b>Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:</b>	Caoutchouc nitrile Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).
<b>Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:</b>	Caoutchouc nitrile
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de protection hermétiques
<b>Protection du corps:</b>	Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Indications générales

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Selon désignation produit
<b>Odeur:</b>	Douce
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	> 180 °C
<b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>Inférieure:</b>	0,6 Vol %
<b>Supérieure:</b>	7,0 Vol %

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

#### Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 6)

<b>Point d'éclair</b>	> 61 °C (DIN EN ISO 2719)
<b>Température d'auto-inflammation</b>	240 °C
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH</b>	Mélange non polaire/aprotique.
<b>Viscosité:</b>	
<b>Viscosité cinématique à 20 °C</b>	30-60 s (DIN EN ISO 2431/3mm) >21 mm <sup>2</sup> /s (40°C) (calculé)
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,96-1,05 g/cm <sup>3</sup> (DIN 51757)
<b>Densité relative</b>	Non déterminé.

#### 9.2 Autres informations

<b>Aspect:</b>	
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b>	
<b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Changement d'état</b>	
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.

#### Informations concernant les classes de danger physique

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

**Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 7)

<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	
<b>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</b>	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Réactions au contact d'un tissu imbibé de produit (par exemple: bourre de laine de nettoyage). Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone Oxydes nitriques (NOx) Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
<b>Indications complémentaires:</b>	Attention: Lavez les chiffons utilisés immédiatement après usage ou conservez-les dans un récipient hermétiquement fermé (danger d'inflammation).

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**  
**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Inhalatoire	LC50 / 4h	50 mg/l
-------------	-----------	---------

##### hydrocarbures aliphatiques, C10-C13

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	>5 mg/l (rat)

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

#### Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 8)

#### 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

Oral	LD50	500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	0,67 mg/l (rat) (OECD 403 Acute Inhalation Toxicity)

#### **Corrosion cutanée/irritation**

##### **cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité subaiguë à chronique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

#### Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 9)

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aquatique:

##### hydrocarbures aliphatiques, C10-C13

EC50 / 48h &gt;1.000 mg/l (Daphnia magna)

IC50 / 72h &gt;1.000 mg/l (algae)

LC50 / 96h &gt;1.000 mg/l (fish)

##### 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

EC50 / 48h 0,16 mg/l (Daphnia magna)

EC50/ 72h 0,022 mg/l (algae)

#### 12.2 Persistance et

##### dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.3 Potentiel de

##### bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Remarque:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les poissons.

##### Comportement dans les stations d'épuration:

##### 55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

EC50/ 96h 0,067 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

##### Autres indications écologiques:

##### Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
 Nocif pour les organismes aquatiques.

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

**Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 10)

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**Emballages non nettoyés:**

**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage**

**recommandé:** White-Spirit

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR, ADN, IMDG, IATA**

**Classe** néant

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADR, IMDG, IATA** néant

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**Marine Polluant:** Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

**"Règlement type" de l'ONU:**

néant

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

**Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 11)

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### Directive 2012/18/UE

###### Substances dangereuses

###### désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

###### RÈGLEMENT (CE) N°

###### 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

###### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

###### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

###### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

###### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

###### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

###### Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

###### Prescriptions nationales:

###### Marquage conforme biocide directive 98/8/EG

55406-53-6 Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle

1 g/kg

**VOC (EU)** < 400 g/l (VOC-max. Kat A.e (2010) = 400 g/l)

##### 15.2 Évaluation de la sécurité

###### chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

###### Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 13)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

#### Nom du produit: **Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 12)

- H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H330 Mortel par inhalation.  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Classification selon le

#### règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

#### Service établissant la fiche technique:

Département sécurité des produits

#### Contact:

Hr. Dr. Starp

#### Date de la version

#### précédente:

22.01.2020

#### Numéro de la version

#### précédente:

20.2

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 SVHC: Substances of Very High Concern  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2  
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1  
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

#### Sources

ESIS : European chemical Substances Information System  
 ECHA Portal  
 Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.08.2023 Numéro de version 21.0 (remplace la version 20.2)

Révision: 21.02.2023

**Nom du produit: Lasure Naturelle à l'Huile**

(suite de la page 13)

**\* Données modifiées par  
rapport à la version  
précédente**

Ajouts, suppressions, révisions.  
Mis à jour conformément au règlement (UE) 2020/878 modifiant le règlement  
(CE) n °: 1907/2006 (REACH)